



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : Potassium cyanide

Types : Briquettes
: Granular

Utilisation de la substance/préparation : Extraction de minerai, Galvanoplastie, Intermédiaire de synthèse

Société : Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA
DuPont Chemical Solutions Enterprise
Ketenislaan 1, Haven1548
B-9130 Kallo
La Belgique

Téléphone : +32-3-730.2211

Téléfax : +32-3-730.2390

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation : Réactif

Nom chimique de la substance : Cyanure de potassium

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Cyanure de potassium	151-50-8	205-792-3	T+; R26/27/28 R32 N; R50/53	> 99

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. Si les autorités nationales/locales de santé ne spécifient pas d'autres mesures, la mise en place, l'entraînement régulier et l'exécution des procédures suivantes sont recommandés: Sauf contre-indication du médecin du travail, la trousse d'urgence devrait contenir: 2 douzaines d'ampoules de nitrite d'amyle; 2 flacons de 0.5 l de suspension de charbon actif, un respirateur d'oxygène et les instructions détaillées d'utilisation. Tenir prêt également une trousse d'intervention pour le médecin du travail. Son contenu doit être prescrit par le médecin.
- Inhalation** : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Appeler immédiatement un médecin. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
- Si la victime est consciente: Donner de l'oxygène.
- Si la victime est inconsciente mais respire: Administrer le nitrite d'amyle. Donner de l'oxygène.
- Si la victime ne respire plus: Utiliser un respirateur et administrer simultanément du nitrite d'amyle.
- Contact avec la peau** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si des signes d'intoxication apparaissent, traiter comme pour l'inhalation. Appeler immédiatement un médecin.
- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : Si la victime est consciente: Rincer la bouche. Ingérer immédiatement environ 350 ml (5 ml/kg de poids) de suspension de charbon actif. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène. Ne pas ingérer de vomitif.
- Si la victime est inconsciente mais respire: Administrer le nitrite d'amyle. Donner de l'oxygène. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Si la victime ne respire plus: Utiliser un respirateur et administrer simultanément du nitrite d'amyle.
- Avis aux médecins**
- Traitement** : Note: Pour préparer la suspension de charbon actif mélanger vigoureusement 50 g de charbon actif à 400 ml (env. 2 tasses) d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Le produit lui-même ne brûle pas., Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.,
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Dioxyde de carbone (CO₂),



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

- Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Se décompose lentement au contact de l'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Autres informations : Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Méthodes de nettoyage : Enlever à la pelle ou balayer. Ne pas rincer à l'eau. Transférer dans des fûts d'acier avec couvercles. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s): hypochlorite de sodium
- Conseils supplémentaires : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Utiliser un équipement de manutention mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence anti cyanures avec son mode d'emploi. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir sous clé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans le conteneur original.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart de(s): Des matières combustibles Acides Oxydants Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Protection des mains : Gants imperméables en caoutchouc butyle
- Protection des yeux : Lunettes de protection chimique Écran facial
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection Tablier en caoutchouc Bottes Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Détruire les chaussures contaminées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence anti cyanures avec son mode d'emploi.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : solide, granuleux, granulés,
- Couleur : blanc,
- Odeur : aucun(e),
- pH : 10,8
- Point/intervalle de fusion : 634,5 °C
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
- Densité relative : 1,52 à 20 °C
- Hydrosolubilité : 417 g/l à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
- Matières à éviter : Acides, Oxydants forts, Eau
- Produits de décomposition : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

dangereux

Réactions dangereuses : Se décompose lentement au contact de l'eau. Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale

• Cyanure de potassium : DL50/ rat : 10 mg/kg

Irritation de la peau : lapin
non applicable

Irritation des yeux : lapin
non applicable

Sensibilisation : cochon d'Inde non applicable

Expérience chez l'homme : Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation

Migraine, Vertiges, Nausée, Faiblesse, Insuffisance respiratoire, Baisse de pression sanguine, Perte de conscience, Convulsions, Décès

Contact avec la peau

Gêne, Irritation sévère, Eruption

Contact avec les yeux

Irritation sévère, Brûlure, Lacrymation excessive, Vue brouillée, Dommages

Ingestion

Insuffisance respiratoire, Baisse de pression sanguine, Perte de conscience, Convulsions, Décès

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Élimination physico-chimique : Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration.

Toxicité pour le poisson

• Cyanure de potassium : CL50 / 96 h/ *Lepomis macrochirus* (Carpes arlequin) : 0,45 - 0,57 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe: 6.1
Groupe d'emballage: I
Code de classement: T1
No ONU: 1680
No. Etiquetage: 6.1
Nom d'expédition: Cyanure de potassium, solide

IATA_C

Classe: 6.1
Groupe d'emballage: I
No ONU: 1680
No. Etiquetage: 6.1
Nom d'expédition: Potassium cyanide, solid

IMDG

Classe: 6.1
Groupe d'emballage: I
No ONU: 1680
No. Etiquetage: 6.1
Nom d'expédition: Potassium cyanide, solid (Potassium Cyanide)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s) : T+ Très toxique
N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux: Cyanure de potassium

Phrase(s) de risque : R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R32 Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S 1 Conserver sous clé.
S 7 Conserver le récipient bien fermé.
S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



Potassium cyanide

Version 2.1

Date de révision 16.11.2006

Réf. 15000002160

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R32	Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.